



Institut de Formation en Soins Infirmiers



MEMO

NOUVEAU REFERENTIEL

AIDE- SOIGNANT

Arrêté du 10 juin 2021

SOMMAIRE :

Organisation de la formation	p3
Organisation des enseignements théoriques	p4
Organisation des stages	p9
Les nouvelles activités de soins	p10
Evaluation	p11

Organisation de la formation

Instauration d'une rentrée multiple :

Septembre sur Digne les bains et Janvier sur Manosque

Mise en place d'un dispositif d'accompagnement des apprenants

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) : 35 h (dans les trois premiers mois de la formation)

Suivi pédagogique individualisé des apprenants : 7 h (réparties tout au long de la formation)

Travaux personnels guidés (TPG) : 35 h (réparties au sein des différents modules)

Passage en niveau 4 (niveau baccalauréat)

Formation théorique :

770 h soit 22 semaines au lieu de 17 semaines

Stages : Les MSP n'existent plus

770h soit 22 semaines au lieu de 24 semaines

3 stages de 5 semaines + 1 stage de 7 semaines au lieu de 6 stages de 4 semaines

1 stage obligatoire auprès des personnes âgées

1 stage obligatoire auprès des personnes en situation de handicap physique et/ou psychique

Stage de 7 semaines en fin de formation

Mise en place du portefeuille

Réalisation au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end, lors du stage 3 ou 4

THEORIE

Les nouveautés

- ▶ Création d'un dispositif d'Accompagnement Pédagogique Individualisé **API** (35 H) dans les **3 premiers mois** de formation
- ▶ Mise en place de travaux personnels guidés **TPG** (35h reparties au sein de chacun des modules), **individuels ou collectifs**
- ▶ Formation en **5 blocs de compétences** répartis en **10 modules**

L'accent est mis sur :

- Raisonnement clinique
- Intégration du lien social et la vie associative de la personne
- L'accueil de nouveaux professionnels et le tutorat des apprenants
- La gestion des risques

2 nouveaux modules :

- Gestion des risques
- Tutorat

• **L'évaluation :**

L'élève doit obtenir **une note au moins égale à dix sur vingt à chaque module de formation** constituant le bloc de compétence. Il **ne peut pas y avoir de compensation entre module.**

LES BLOCS DE COMPETENCES

BLOC 1

Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Module 1 (147h)

compétence 1

Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Module 2 (21h)

compétence 2

Repérage et prévention des situations à risque
Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptation en collaboration

BLOC 2

Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptation en collaboration

Module 3 (77h)

Compétence 3

Evaluation de l'état clinique d'une personne

Module 4 (182h)

Compétence 4

Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement

Module 5 (35h)

Compétence 5

Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

BLOC 3

Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

Module 6 (70h)

Compétence 6

Relation et communication avec les personnes et leur entourage

Module 7 (21h)

Compétence 7

Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs

BLOC 4

Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Module 8 (35h)

Compétence 8 / Compétence 9

Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés

BLOC 5

Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

Module 9 (35h)

Compétence 10

Traitement des informations

Module 10 (70h)

Compétence 11

Travail en équipe pluri professionnelle, traitement des informations, qualité et gestion des risques

LES 11 COMPETENCES

- 1.** Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle, et apporter les réajustements nécessaires
- 2.** Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
- 3.** Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
- 4.** Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
- 5.** Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
- 6.** Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
- 7.** Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
- 8.** Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
- 9.** Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
- 10.** Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
- 11.** Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité gestion des risques

STAGES

- **Mise en place du portefeuille qui permet de :**
 - ❖ Définir des objectifs de stage et de cibler certaines compétences pour un stage donné
 - ❖ Visualiser la progression de l'acquisition de compétences avec une auto-évaluation de l'élève, une évaluation par le tuteur et 1 bilan intermédiaire
 - ❖ Effectuer un suivi de l'élève

- **L'évaluation des compétences** acquises par l'élève est assurée par **l'institut de formation et par le tuteur de stage** tout au long de l'année. En fonction des modules concernés, l'évaluation peut être réalisée en situations simulées. **Les MSP n'existent plus**

- Le formateur référent en institut effectue la synthèse de l'acquisition **des blocs de compétences validés** par l'apprenant sur la fiche récapitulative intitulée « Validation de l'acquisition des compétences », **à partir des résultats d'évaluation obtenus à l'ensemble des périodes réalisées en milieu professionnel** ainsi qu'aux modules de formation.

- **3 stages de 5 semaines chacun**, visent à explorer les trois missions suivantes de l'aide-soignant :
 - Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
 - Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
 - Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aiguë et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé.

- **1 stage de 7 semaines : Stage intégratif**
 - Réalisé en fin de formation, permet l'exploration ou la consolidation du **projet professionnel** et le **renforcement des compétences** de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences. Il doit être réalisé en continu et ne peut être fractionné.

LES NOUVEAUX ACTES

- Recueil de la saturation en oxygène
- Recueil de glycémie par captation capillaire ou par lecture instantanée trans dermique,
- Mesure du périmètre crânien, calcul de l'IMC à l'aide d'un outil paramétré
- Lecture instantanée des données biologiques urinaires
- Réalisation d'aspiration endo trachéale sur orifice trachéal cicatrisé et non inflammatoire
- Pose et changement de masque pour l'aide à la respiration en situation stable chronique
- Renouveler les poches et les supports sur colostomie cicatrisée
- Surveillance d'une personne sous moniteur à prise de constantes directes et automatiques
- Changement de lunette à oxygène courbe avec tubulure sans intervention sur le débitmètre
- Recueil aseptique d'urines hors sonde urinaire
- Pose de suppositoire (d'aide à l'élimination)
- Application de crème et de pommade
- Réaliser lavages oculaires et instillations de collyre
- Participation à l'animation d'un groupe à visée thérapeutique
- Evaluation de la qualité des soins et réajustement

Mise à jour des savoirs et capacités de l'aide-soignant(e) dans la visée des nouvelles compétences en lien avec le référentiel AS 2021

Au regard de ce nouveau référentiel, l'IFAS de Digne les Bains prévoit de mettre en place, dans le cadre de la formation continue, plusieurs sessions de « mise à niveau ».

Il s'agit d'apporter aux **AS dont le diplôme est antérieur à Juin 2021** les compétences nécessaires pour l'accomplissement de leur métier dans le cadre de la législation en vigueur.

N'hésitez pas à consulter le site internet IFSI/IFAS de Digne les Bains, pour connaître les dates et les contenus de toutes les formations.

Celui-ci est mis à jour régulièrement.